

ARRETE de VOIRIE  
Travaux  
Place des Halles  
n° 2024/PM/010

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,  
Vu le Code de la route,  
Vu la demande de la SCI des Halles en date du 15 Février 2024,  
Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des véhicules dans l'agglomération pendant les travaux de réfection de la toiture au 05 place des Halles du 04 au 20 Mars 2024

ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant les travaux de réfection de la toiture au 05 place des Halles du 04 au 20 Mars 2024, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

- la rue de la Mercière sera fermée à la circulation le temps des travaux,
- Utilisation d'une grue pour le matériel,
- La partie de la rue du Milieu, face au 5 place des halles sera fermée à la circulation Le temps du dé-tuilage et re-tuilage du toit.

**Les travaux seront interdits les jeudi matin, jour de marché.**

**Article 2** : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de l'insuffisance de celle-ci, de jour comme de nuit.

**Article 3** : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- SCI des Halles,

Fait à CARBONNE,  
Le 20 Février 2024

Le Maire

Denis TURREL



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.*